

Les technologies de l'information au service de la justice pénale

- **La problématique de l'administration de la justice et de la sécurité publique à l'aune de statistiques fiables**

Récemment, dans un texte publié par la rédaction du journal « Le Nouvelliste », j'ai attiré l'attention sur le déficit de structuration de l'information au niveau des juridictions pénales haïtiennes. Sans avoir fait d'études en criminologie, mais par ma formation de base qui combine la puissance des outils que sont l'informatique et la statistique et par mes activités professionnelles qui tournent autour des Systèmes d'information d'aide à la décision, il me semble évident, et de nombreux travaux de recherche en criminologie tendent à prouver¹ (voir référence en fin de texte), qu'il existe une possibilité d'améliorer l'administration de la justice pénale et de maîtriser les fluctuations du climat sécuritaire par l'intégration et l'articulation entre elles, des données produites par les instances du système de justice pénale, et par l'utilisation de solutions de reporting et d'analyse prédictive combinées.

Fort de cette conviction, aujourd'hui, je relance le débat autour de la problématique de la production et de l'exploitation des données pénales. Car il me semble improbable qu'on puisse penser administrer la justice et la sécurité publique d'un pays sans disposer à la source de bases de données fiables, utilisées selon les besoins des diverses juridictions pénales haïtiennes, mais intégrées, articulées et harmonisées pour une exploitation au niveau décisionnel.

Qu'on se le tienne pour dit, attirer l'attention sur l'importance, sinon l'urgence, de l'implémentation d'un système d'information et de statistiques au niveau des tribunaux, des parquets, des commissariats et des prisons pour piloter la gouvernance judiciaire et la sécurité publique, n'est pas un thème redondant ou banal. Car aucune décision judiciaire ne peut être efficace, aucun dispositif de sécurité publique n'est viable, si cette décision ou ce dispositif n'émane d'un diagnostic portant sur les flux de données que produisent les juridictions.

Il n'est pas ici question de mettre en doute la motivation ou les compétences des équipes de travail du ministère de la justice et de la sécurité publique. Ces gens ont certainement de l'expérience, de l'intuition et un savoir-faire. Mais la lutte contre la criminalité, l'administration impartiale, indépendante et intègre des tribunaux nécessite certes, un mélange d'intuition, d'expériences et de savoir-faire...mais aussi et surtout davantage de connaissances qui résultent de l'utilisation des outils adéquats et d'une analyse rigoureuse de nombreux types de données.

En effet, une analyse automatique, complète, méthodique, objective donne des résultats autrement plus performants que ceux des spécialistes humains. Les modèles statistiques permettent de déceler des dimensions qui ne sont pas immédiatement apparentes. C'est le rôle des entrepôts de données qui collectent, stockent, traitent, entrecourent des données pour faciliter leur exploration et leur analyse sous de multiples axes pour des prises de décision.

- **Pour la mise en place d'un système d'information et/ou de statistiques pénales**

Le management de l'administration judiciaire et de la sécurité publique a impérativement besoin d'un «Système d'Information et de Statistiques Pénales Intégrées » pour

- Identifier les goulots d'étranglement qui augmentent les délais de traitements des dossiers
- connaître la charge de travail des juridictions et des magistrats pour déployer conséquemment les ressources
- définir, sur la base des statistiques régulières collectées par le système, un indicateur moyen de délai de traitement des dossiers à l'échelle nationale
- optimiser cet indicateur selon les contraintes et les allocations budgétaires des juridictions
- définir une politique pénale conséquente
- prévenir les infractions sur la base des tendances statistiques étudiées sur le long terme

Il est regrettable de constater que les managers, surtout dans le secteur de la justice pénale, et les hommes d'état haïtien ne font pas assez appel aux outils que sont l'informatique et la statistique pour performer et optimiser leur managementet malheureusement , comme toujours, quand l'utilisation des outils adéquats et des méthodes d'analyse prédictive déserte la pensée managériale, cela ne peut conduire qu'à des prises de décisions approximatives et souvent inconséquentes.

Aujourd'hui le constat est cinglant il n'y a aucune organisation, aucune structuration des processus de collecte et d'exploitation des données au niveau des juridictions pénales haïtiennes. Comment appréhender un problème sérieusement ? Comment poser un diagnostic objectif ? Comment proposer des solutions pérennes si on n'implémente pas un cycle de production et d'exploitation de données ?

- **L'anticipation face à l'incertitude et la complexité.**

Pour Administrer efficacement la justice et piloter la sécurité publique, il n'existe pas de boîte à outils du genre « L'administration de la justice et de la sécurité publique pour les nuls »... Entre autres atouts de manager, il faut disposer aussi d'une grande capacité permettant d'anticiper les situations, de détecter les possibles effets néfastes avant qu'ils n'aient le temps de se manifester. Et cette capacité n'est pas un don, elle résulte de l'exploration patiente de modèles statistiques suggérés par le recoupement des données, de la simulation des processus stochastiques selon les modèles définis par les analyses prédictives. Il s'agit de repérer les régularités, les cycles et tendances lourdes du passé, sur de longues périodes. Lorsque celles-ci ont été identifiées, il s'agit de s'intéresser aux facteurs susceptibles de les affecter : reproduction, transformation, disparition.

- **Technologies de l'Information et de la communication au service du management ou utilisation inconsidérée des réseaux sociaux aux fins de voyeurisme et d'exhibitionnisme.**

Pourtant les responsables au plus haut de niveau de l'administration publique et de l'appareil étatique n'ont de cesse d'invoquer leur volonté d'intégrer les Nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la bonne gouvernance. Tant bien que mal, la PNH a pris la bonne habitude de nous communiquer les chiffres de ses opérations. On parle de plus en plus de loi sur la cybercriminalité. D'autres administrations, comme le bureau des Archives et la DGI, font la promotion du lancement de leur site d'offre de services au public.

Manifestement, c'est à encourager ! Mais au niveau de la justice on attend encore les signaux...car à l'horizon il n'y a aucun chantier du processus d'informatisation du système d'administration de la justice pénale.

Il est vrai qu'entre 2009 et 2010 le Projet État de Droit du PNUD a financé la conception et le développement d'un système de gestion des détenus, avec l'intégration d'un module AFIS de collecte et de traitement des empreintes digitales, au bénéfice de l'administration pénitentiaire. Mais il n'y a pas de véritable appropriation du projet par la contrepartie nationale, et on ne sent pas de volonté réelle de mettre en exploitation le produit. Il se peut qu'il y ait de puissants intérêts qui motivent les réticences à l'utilisation de tels systèmes transparents. Mais le manque d'implication des responsables de la justice pénale, le manque d'engagement et de motivation des acteurs de la société civile et des organismes des droits humains traduisent un déficit qui participe de la culture managériale haïtienne : nous n'avons pas la culture des données ! Nos décideurs se croient de grands illuminés qui bénéficient de l'inspiration exaltée des « loas » .

Pourtant cette base de données à destination de l'administration pénitentiaire, si elle était mise en exploitation, aurait pu permettre au système pénal haïtien pour ne citer que cela :

- De disposer d'un fichier standardisé de tous ceux qui sont en contravention avec la loi (incluant leurs empreintes digitales selon les normes du National Institut of Standard and Technology)
- D'Identifier les zones à risques par type d'infraction.
- De Prévoir la probabilité d'une infraction en fonction des zones géographiques définies
- De Prévenir les infractions en déployant en conséquence le personnel policier adéquat et opportun en fonction du risque
- D'Etablir le profil des criminels et des délinquants condamnés
- De Détenir un casier judiciaire qui permettrait d'identifier les criminels et de leur imputer la responsabilité de leurs délits.
- De Déterminer la probabilité des récidives des détenus
- De Permettre à la DCPJ de mesurer les risques de livraison de permis de port d'arme en fonction du profil judiciaire du demandeur....

Evidemment il y a beaucoup à faire, pour parvenir à une intégration complète, des TIC au niveau de la gouvernance de l'administration publique. Et encore faut-il distinguer clairement un véritable processus d'automatisation et d'informatisation des institutions et l'utilisation inconsidérée des réseaux sociaux pour affirmer une certaine présence sur le web dans une frénésie de voyeurisme et d'exhibitionnisme.

La mise en place des systèmes d'information et de statistiques au niveau des tribunaux, des parquets, des commissariats et des prisons ne coutera pas plus cher à l'état haïtien qu'un quart du budget du dernier carnaval ...rappelons que le dernier carnaval a couté près de 174 000 000 gdes.

- **Un projet bien planifié avec des ressources modérées pour un avantage substantiel**

Mais essentiellement, il faut savoir que mettre en place des systèmes d'information et /ou de statistiques pénales ce n'est pas procéder au comptage des arrestations ou des interpellations. Ce n'est pas non plus produire des tableaux des chiffres des personnes sous écrou dans les prisons.

Manifestement, Pour mettre en place ces outils, il faut «analyser et mesurer les flux d'informations qui traversent l'ensemble du système d'administration de la justice pénale en prenant en considération

l'articulation entre elles des différentes unités statistiques (Dossier, affaires, infractions, décision, personnes)ⁱⁱ » (cf voir note fin de texte) mais aussi des besoins propres à chacune des juridictions.

Rappelons les trois règles d'or qui gouvernent l'utilisation des statistiques :

- « On ne peut rien dire d'un chiffre si l'on ignore comment il a été fabriqué » ;
- « Un seul chiffre ne saurait permettre de décrire ni mesurer un phénomène social complexe » ;
- « Les chiffres ne "parlent pas d'eux-mêmes", c'est nous qui les faisons parler ».

Il y a d'énormes avantages substantiels à bénéficier de l'informatisation de la justice pénale. On pourra toujours rétorquer **oui**, mais il n'y a pas de financement évident pour la mise en place de tels systèmes au niveau de la justice, et que les bailleurs se montrent de plus en plus réticents à financer la réforme de la justice haïtienne.

- **Refusons Le côté obscur de la justice !**

Mais restons conséquents, car il y va du sérieux de ceux qui ne cessent de rappeler à nos consciences les bienfaits des exigences de l'état de droit... il y a lieu de les prendre au mot. Encore que les couts de mise en place de ces systèmes sont largement plus supportables pour un état que les méfaits de la mauvaise gouvernance et de l'insécurité.

« En outre le système de justice pénale est un élément essentiel de la société : c'est lui qui protège les droits fondamentaux des citoyens en faisant respecter la légalité, en promouvant la primauté du droit. Dès lors tout mécanisme qui peut améliorer son fonctionnement ne peut avoir que des incidences importantes sur un grand nombre de valeurs qui sont chères à tout le mondeⁱⁱⁱ »..... A moins qu'on soit du côté obscur de la justice !

Erno Renoncourt

Management des systèmes d'information et de statistiques décisionnels

Erno.renouncourt@yahoo.fr

Avril 2013

ⁱ Charlotte VANNESTE ., « Projet de développement d'un datawarehouse justice pénale », Premier rapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2008

ⁱⁱ Charlotte VANNESTE et Benjamin MIME, « RECHERCHE RELATIVE AUX CONDITIONS DE FAISABILITE D'UNE ARTICULATION DES BASES DE DONNEES STATISTIQUES SOUS LA FORME D'UN « DATAWAREHOUSE », dernier rapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2011.

ⁱⁱⁱ Nations Unies, Guide Pour l'informatisation des systèmes d'information et de justice pénale. Etudes Méthodologiques, New York 1992